



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation -  
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction du développement territorial, des  
infrastructures, de la mobilité et de  
l'environnement DIME  
Service des constructions et de l'aménagement  
SeCA  
M. Patrick Ramuz, Chef de service adjoint  
Rue des Chanoines 17  
1700 Fribourg  
[patrick.ramuz@fr.ch](mailto:patrick.ramuz@fr.ch)

Autorité cantonale de la transparence, de la  
protection des données et de la médiation ATPrDM  
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit, Datenschutz  
und Mediation ÖDSMB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08  
[www.fr.ch/atprdm](http://www.fr.ch/atprdm)

Réf: LS/yv 2022-PrD-178/2022-Trans-122/2022-Méd-19  
Courriel: [secretariatatprdm@fr.ch](mailto:secretariatatprdm@fr.ch)

*Fribourg, le 15 juillet 2022*

**Avant-projet de modification de la LATeC (procédure accélérée pour  
modification mineure du plan d'affectation des zones) et projet de modification  
du ReLATeC**

Monsieur le Chef de service adjoint,

Nous nous référons au courrier du 14 juin 2022 de Monsieur Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, Directeur, concernant l'objet cité en référence et vous remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité par voie de circulation. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données, à la transparence et à la médiation administrative (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; RSF 17.1 ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf ; RSF 17.5 ; art. 6 al. 2 let.c de la loi du 25 juin 2015 sur la médiation administrative, LMéd ; RSF 181.1) et vous informe qu'elle n'a pas de remarque particulière à vous transmettre.

A toutes fins utiles, la Commission tient à relever que son examen se limite à vérifier la conformité des dispositions aux exigences des règles de protection des données, de transparence et de médiation administrative. Il ne lui appartient pas de rendre attentif sur les conséquences du respect des exigences, ni de vérifier si des traitements de données nécessitant une base légale auraient été oubliés.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Chef de service adjoint, nos salutations les meilleures.

Laurent Schneuwly  
Président